

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2025-38 en date du 09/09/2025

**M. le Maire de la commune de Jayat ouvre une enquête publique à la
mairie, 88 place de la Mairie, 01340 JAYAT**

Du lundi 6 octobre au mercredi 5 novembre 2025

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU ZONAGE VOLETS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Par arrêté municipal en date du 08/09/2025, M. le Maire de Jayat a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du zonage volets eaux usées et eaux pluviales.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné M. Patrick RUFFILI en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Edna TREIBER-FERBER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête est ouverte pendant une durée de 31 jours du **lundi 6 octobre 2025 à partir de 9h00 au mercredi 5 novembre 2025 jusqu'à 17h30**, à la mairie de Jayat aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant le projet d'élaboration du PLU et du zonage volets eaux usées et eaux pluviales accompagnés des avis des personnes publiques associées, du bilan de la concertation à la mairie de Jayat aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un poste informatique connecté à internet sera également mis à disposition.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et le registre d'enquête au cours des permanences suivantes à la mairie de Jayat :

- **1^{ère} permanence : lundi 6 octobre de 9h00 à 12h00**
- **2^{ème} permanence : mercredi 15 octobre de 14h00 à 17h00**
- **3^{ème} permanence : samedi 25 octobre de 9h00 à 12h00**
- **4^{ème} permanence : mercredi 5 novembre de 14h30 à 17h30**

Le public pourra consigner ces observations sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de Jayat.

Le public pourra adresser ses observations par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Jayat (88 place de la mairie, 01340) ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@jayat.fr en vue de les annexer au registre. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie de Jayat et peut être consulté, ainsi que le dossier soumis à enquête publique sur le site internet de la mairie : <https://jayat.fr/>

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du PLU et du zonage d'assainissement volets eaux usées et eaux pluviales, éventuellement amendés, seront soumis à l'approbation du Conseil municipal et du Conseil communautaire de Grand Bourg Agglomération.

Le rapport, l'avis motivé du commissaire enquêteur et ses conclusions seront déposés à la mairie pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ils seront également consultables, pendant un an, sur le site internet de la mairie : <https://jayat.fr/>

Mickaël MOREL, Maire de Jayat